

D113902/02

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juillet 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT (UE) /... DE LA COMMISSION du XXX modifiant [l'annexe III] du
règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne
les monacolines de la levure de riz rouge**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes